

Décision n° 2019 – 47

Nommant Mme Sylvie COLLIOT en qualité de Directrice des affaires juridiques

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 313-35-1, L. 342-1 à L. 342-20 et R 342-1 à R 342-11 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 102 ;

Vu le décret n° 2014-1596 du 23 décembre 2014 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités des contrôles de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2017 du ministre de la cohésion des territoires portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu la décision ANCOLS n° 2019-25 du 3 juin 2019 portant organisation des services de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Sylvie COLLIOT est nommée en qualité de Directrice des affaires juridiques à compter du 5 août 2019.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Agence nationale de contrôle du logement social est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à La Défense, le 5 août 2019

Pascal MARTIN-GOUSSET